

# Propriétaires membres, je m'adresse à vous

**Aujourd'hui, c'est aux propriétaires regroupés que je m'adresse. Vous le savez, ou peut-être pas, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est à repenser l'ensemble du régime de forêt privée. De nouvelles façons de faire dont les principaux touchés seront... vous. Le minimum de décence nous pousse à vous informer de l'état des discussions.**

## Les objectifs de base

Il importe de spécifier que l'exercice n'en n'est pas un de reconstruction. Il s'agit plutôt d'améliorer un régime qui fonctionne. Le MRNF a décidé de recadrer son programme. Je vous propose de passer en revue la vision du Ministère puisqu'elle constitue la trame de fond des décisions à venir.

## Un virage vers une approche dite «d'affaires»

Le MRNF veut investir ses budgets là où ce sera le plus rentable pour l'État, économiquement et socialement. Pour y arriver, il souhaite s'associer aux propriétaires les plus engagés et les plus convaincus. Il s'agit d'un changement important si on le compare avec l'approche qui visait à servir le maximum de propriétaires qui prévalait jusqu'ici.

## La protection des investissements en avant plan

Le MRNF entend protéger et mener à terme ses investissements. Il n'est pas

admissible qu'une plantation ne soit pas dégagée ou qu'une éclaircie commerciale ne soit pas réalisée lorsque l'on a fait tous les travaux jusque-là! Ce sera le mandat principal des agences de mise en valeur dans les prochaines années.

## La main-d'œuvre au centre du programme

La ministre Nathalie Normandeau ne s'en cache pas, le sort des travailleurs est au cœur de ses préoccupations. Le prochain régime de forêt privée devra en tenir compte en s'assurant que les travailleurs améliorent leur qualité de vie.

## Vous êtes la cible!

Faut-il voir tous ces changements d'un bon œil? Si vous lisez actuellement ce texte, il y a fort à parier que oui. Ces changements seront bénéfiques pour vous car vous êtes membre des groupements forestiers.

L'aménagement, la main-d'œuvre, la protection des travaux, l'investissement en région et surtout des propriétaires engagés, c'est ce que nous sommes.

Vous êtes engagés en signant une convention d'aménagement. Vous êtes rompus à l'aménagement. Vous adhérez aux valeurs des groupements forestiers et contribuez à l'atteinte de leurs objectifs et, de plus en plus, vous êtes engagés dans une démarche de certification environnementale.

Vous êtes le propriétaire cible de ce nouveau régime. En contrepartie, le MRNF doit s'engager à vous soutenir, ce qu'il fait en reconnaissant vos organisations comme véhicule privilégié pour livrer son programme d'aide. Cet élément est nécessaire et rend tout ce programme acceptable pour nous.

## Tic.tac.tic.tac

La date du Rendez-vous sur la forêt privée est désormais connue. Et en tant que lecteur du journal Le monde forestier, vous l'aurez appris en avant-première dans cette édition.

Il nous reste à ficeler plusieurs dossiers qui vous touchent directement. Je pense à l'ajustement du programme de taxes foncières, à votre contribution financière aux travaux d'aménagement, à l'enregistrement des producteurs forestiers ainsi qu'à la reconnaissance légale de vos groupements forestiers. Le temps risque fort de nous manquer si nous ne commençons pas à préciser des solutions et à endosser des décisions.

## Toujours de la place pour le leadership

Il est toutefois permis d'être confiant car le MRNF est en mode solution et en mode décision. Bien que nous ne soyons pas toujours d'accord avec les idées mises de l'avant, nous ne pouvons que saluer le leadership qu'a pris le MRNF dans la conduite des travaux menant au Rendez-vous de la forêt privée.

Depuis le début, les représentants du Ministère s'en tiennent à leur vision établie. Cela permet de mieux cerner les enjeux importants de ceux plus secondaires. J'ai toutefois une mise en garde à émettre, et je cesse de m'adresser aux propriétaires regroupés pour diriger mon discours vers les décideurs du Ministère: Ne faites pas basculer la reconnaissance des groupements forestiers dans la seconde catégorie. Car, à la vue de ce que vous exigerez aux propriétaires membres de nos organisations, cette reconnaissance devient l'enjeu prioritaire de nos entreprises. Et nous n'en démordrons pas.



Régnald Bernier

Président du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

**RESAM**  
Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

# Pas comme les autres !

**Je faisais un peu de ménage dans mes notes dernièrement, me disant que ça pourrait m'inspirer un peu. Je suis tombé sur un éditorial que j'avais fait sur mon pool de hockey. Voilà, le sujet. Les lecteurs du Monde forestier seront assurément intéressés de savoir ce qu'a donné mon pool cet hiver. Et bien chers lecteurs, soyez rassurés, j'ai eu de bons résultats. J'ai même fait la barbe à de plus expérimentés.**

Mais la vraie saison commence! Celle où on doit tout faire pour gagner car il n'y a pas de lendemain. On ne laissera rien sur la table. Pas le temps de faire du sentiment ou de faire des compromis, on veut les meilleurs joueurs sur la glace!

## Parallèle forestier

C'est un peu une situation similaire qui se présente à nous dans le secteur forestier. La crise a lourdement touché tous les acteurs. La reprise se laisse attendre et les finances publiques sont en difficulté. On ne peut espérer obtenir un soutien artificiel de notre économie. On doit prouver que la forêt est un secteur d'avenir, que la forêt privée est son fer de lance.

On se retrouve en quelque sorte en série séliminatoires. Soit on prouve que l'on peut faire le travail, soit on tombe progressivement dans l'anonymat. Heureusement, il y a des possibilités de brasser les cartes et je pense notamment au déploiement du régime forestier de 2013 et bien évidemment au rendez-vous sur la forêt privée.

Vous me voyez venir! Qui sont ces joueurs étoiles qui assureront la victoire? Les groupements forestiers évidemment! Que nous considérons les retombées économiques, l'impact sur l'emploi, la

qualité et le choix des travaux, on se rend compte que les groupements forestiers ne sont pas des entreprises comme les autres!

## Qu'est-ce qu'un groupement forestier?

La mission des groupements est double :  
a) Protéger et aménager intensivement les ressources forestières qui leur sont confiées dans une optique de développement durable;  
b) Favoriser le développement socio-économique des régions par la création d'emplois, la valorisation et l'enrichissement du patrimoine forestier.

L'originalité des groupements forestiers repose sur leur mode de fonctionnement collectif. La représentativité des membres au conseil d'administration est assurée par différents règlements internes qui garantissent le caractère démocratique de l'association. Bien que le conseil d'administration doive voir aux affaires courantes de l'entreprise et s'assurer de la rentabilité de celle-ci, il doit également voir à ce que l'entreprise réponde aux besoins et aux aspirations de ses membres et de la communauté.

## Qu'est-ce que ça donne?

Les groupements forestiers ont des activités qui transcendent le rôle de conseiller forestier, les associant plutôt à des agents de développement et d'implication sociale. À titre d'exemple, des prêts à des sous-traitants sont consentis à l'occasion afin de permettre le démarrage d'activités ou l'achat d'équipement. Les groupements forestiers investissent et exploitent des entreprises qui sont connexes à leurs opérations, telles que des pépinières, des bleuetières, des usines de transformation du bois (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>).

L'utilisation efficace des fonds publics en forêt privée est sauvegardée par le modèle d'affaires des groupements forestiers, puisque la redistribution des surplus n'est pas le motivateur premier de l'entreprise, mais plutôt la qualité des services rendus aux propriétaires membres et non membres, le développement de services et la consolidation régionale.

Les propriétaires membres ont une ferme intention d'accroître leur implication dans leur milieu. Comme le démontrent les états financiers des groupements financiers, les surplus (annuels ou accumulés), lorsque constatés, sont en partie réinvestis dans le développement de nouvelles activités ou l'achat d'équipement ou de propriétés forestières. Les OGC retournent rarement à leurs membres les bénéfices générés. Les groupements forestiers sont des instruments de consolidation des forces

vives du milieu, en maintenant en place une main-d'œuvre capable et efficace. À ce titre, les efforts de rétention et de valorisation de la main-d'œuvre demeurent une préoccupation générale dans les groupements forestiers. À ce chapitre, les taux de roulement de la main-d'œuvre (nombre de départs sur nombre d'emplois) des groupements forestiers (10 %) sont moins élevés que dans toute la filière forestière (30 %).

C'est bien beau tout cela mais pas très objectif venant d'un représentant des groupements forestiers. Détrompez-vous, ces affirmations proviennent d'études indépendantes!

## Jouer gagnant ou être éliminé

Afin d'assurer le déploiement complet des forces de la forêt privée, l'État doit miser sur ses joueurs étoiles. Il ne fait aucun doute que le modèle de réinvestissement, qui dure depuis plus de 35 ans, a assuré la pérennité des groupements forestiers et constitué une force de consolidation des communautés. Le MRNF doit en tenir compte et offrir aux groupements forestiers du Québec les outils nécessaires pour continuer leur travail.



Marc Beaudoin

Directeur général du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

**RESAM**  
Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec